



Escroquerie plombier

Par **JH**, le **23/07/2019** à **13:50**

Madame, Monsieur,

Ma mère, 92 ans, gros troubles de la mémoire et de la compréhension, a appelé un plombier pour débouché son évier, l'intervenant lui a demandé 1 500 euros. Bien sûr, l'intervenant lui a fait signer tous les papiers pour qu'il puisse intervenir. Elle a payé par chèque. Le lendemain, elle a fait opposition à son chèque. Que faire maintenant ?

Que faire maintenant, merci de votre aide ?

Jean-Hervé Bradol

Par **Visiteur**, le **23/07/2019** à **14:51**

Bonjour

Malheureusement, on ne peut faire opposition qu'uniquement en cas de perte ou vol de chèque, utilisation frauduleuse (modification montant ou imitation signature), redressement ou liquidation judiciaire du bénéficiaire.

Par **P.M.**, le **23/07/2019** à **16:55**

Bonjour,

Vous ne dites pas si la banque a accepté l'opposition mais je pense que cela pourrait constituer une utilisation frauduleuse du chèque par abus de faiblesse...

Reste à savoir si le bénéficiaire de chèque oserait déposer plainte mais il faudrait que votre mère ou vous-même le devanciez en déposant plainte...